



GT ADRESSE 83 : réunion de lancement 1 Août 2017 - VIDAUBAN

COMPTE RENDU

ORDRE DU JOUR

- I- Dresser un **bilan sur la démarche enclenchée dans le Var depuis 2011** dans le cadre de la charte de partenariat pour l'adressage communal, caduque aujourd'hui ([document disponible sur le site de l'amf83](#))
- II- Lancer une **refonte du guide de l'adressage** réalisé en 2011 ([en téléchargement aussi sur amf83.fr](#)) :
 - a. Création de fiches pratiques et d'un vademecum à l'attention des communes (sur le principe de celui réalisé dans le cadre du GT Réseaux des collectivités : [Vademecum "SIG et Collectivités"](#))
 - b. Mise à jour de la 2ème partie du guide sur la démarche, les aspects règlementaires et technique ([ci-joint](#) une première proposition de fiche pratique rédigée par le service juridique de l'amf83 sur le volet réglementaire du dispositif)
 - c. Validation des règles de dénomination et numérotation des voies (principes de saisies et de diffusion)
- III- Préciser l'**appui de chaque structure** intervenant dans ce domaine et l'**articulation de la démarche** au niveau départemental, régional, national :
 - a. Animation départementale (RGV, réseau géomatique varois)
 - b. Coordination régionale et appui technique du CRIGE (GT Adresse, plateforme)
 - c. Projet BAN (Base Adresse Nationale) et Guichet Adresse (IGN, La Poste), mise à jour des bases fiscales (DGFIP), recensement des immeubles localisés - RIL (INSEE) ...

Liste des Présents

NOM Prénom	Organisme
ABRAN Corinne	Commune Le Castellet
BAGARRY Patrick	Commune D'Aups
BERSIA Frédéric	Commune de Vidauban
BRION Magali	SDIS
BUCHAUT Romain	CRIGE PACA
CHAIGNEAU Christian	Comme des Arcs
CHAPITEAU Karine	CA Dracénoise
CHEMIN Hubert	IGN
COTTEREAU Nadine	La Poste
COUPECHOUX Benoît	La Poste
DIDRY Clovis	CRIGE PACA
DUPUIS-GERBAL Arthur	CC Provence Verdon
PONS Julie	AMV
PORRE Patrick	Commune de Bargemon
SPINOSA Annie	CDIF Toulon
TRANOUEZ Michel	La Poste

I. Bilan de la démarche d'adressage depuis 2011

A. Etat des lieux

1. L'information des communes

Romain BUCHAUT pour le CRIGE PACA (Centre Régional de l'Information Géographique en PACA) propose de passer au-delà de la simple mise en réseau d'informations concernant le CRIGE.

Magali BRION, pour le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), met en avant l'absence de demande des communes au sujet de l'adressage. La volonté politique semble présente mais pas la technique. Une cinquantaine de communes ont signé la charte d'accompagnement mais très peu ont fourni des données ce qui rend impossible la fourniture de documents cartographiques à jour.

Le Centre Des Impôts Fonciers a indiqué qu'il n'avait plus de priorité sur cette thématique malgré ses obligations.

Le déficit d'accompagnement et d'information des communes est souligné par Karine CHAPITEAU (CAD-Communauté d'Agglomération Dracénoise). La motivation de la mise à jour des données fiscales ne doit plus être priorisée, étant donné les difficultés rencontrées avec la DDFIP de Draguignan pour la mise à jour, pour motiver les communes à mettre à jour leur base d'adressage. Les moyens humains manquent pour avancer sur ce sujet.

2. Situation à la DDFIP

Annie SPINOSA (DDFIP – Direction Départementale des Finances Publiques), sur la base d'une circulaire de Bercy (24/05/17) demande d'améliorer par 3 points l'adressage :

- en fiabilisant les bases
- en cadrant juridiquement cette démarche (conventionnement). Les échanges actuels de données ne sont dus qu'à la bonne volonté de certains acteurs.
- en réalisant un état des lieux de ces données pour permettre de les mettre à jour et de les corriger. L'outil de diagnostic ne sera disponible qu'en fin d'année.

Cependant les moyens humains manquent à la DDFIP mais aussi des autres interlocuteurs, rendant difficile la réalisation des objectifs de Bercy au niveau local.

3. Incomplétude des données

Karine CHAPITEAU souligne que la diversité des MLD (modèle logique de données) des différents acteurs et leur incomplétude rend difficile ce travail d'adressage. La Poste devrait réaliser un état des lieux comparable à celui de la DDFIP là aussi en respectant les contraintes de l'IGN (Institut National de l'Information Géographique et Forestière) et de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques).

Corinne ABRAN (Commune Le Castellet) renchérit et souligne que les adresses peuvent varier entre les différentes bases existantes de la DDFIP (MAJIC – Mise à Jour de l'Information Cadastre, Taxe d'Habitation et Taxe Foncière...). Annie SPINOSA abonde dans ce sens. Elle précise que sur les fichiers de cadastre les quartiers ne seront plus que des compléments d'adresse.

La Poste indique qu'environ 10% des adresses sont blanches (35 000/380 000) : elles sont connues par la distribution des postiers mais n'ont pas d'existence en terme de base de données. Pour l'habitat vertical, la proportion est la même (80 000/790 000).

4. Travail de La Poste auprès des communes – Retours d'expériences

La Poste a industrialisé au niveau national ce travail de dénomination des voies et rues afin de combler les lacunes avec les communes. La démarche de la Poste est de proposer un audit aux communes en se basant sur le contenu de leur base et de celle de la DDFIP. Elle rencontre la commune, interprète le diagnostic et propose, par marché, de mettre en place des solutions. 4 communes sur 153 du Var ont déjà été accompagnées mais la communication est encore à améliorer auprès des autres organismes concernés et aussi sur la remontée et l'appropriation des adresses par les habitants. La démarche de la Poste est de réaliser cet audit et de faire des propositions de correction mais le rôle décisionnaire reste à la charge des communes.

Méthode de la Poste (depuis le 06/06/17)

Audit – rapport méthodologique avec cahier des charges

Des défauts manifestes de l'adressage ont été repérés malgré des travaux de certaines communes. Magali BRION s'inquiète du résultat des prestations réalisées sur ces 4 communes ce qui représente un exemple peu concluant de cette collaboration uniquement bipartite. La Poste confirme que les résultats ne sont pas probants et a engagé les démarches de correction notamment par la mise en place de nouveaux processus internes actés depuis juin. Un déficit de communication est pointé, en effet l'apport du SDIS pourrait renforcer le poids des démarches d'adressage auprès des communes. L'objectif serait que les différents acteurs aillent ensemble donner les arguments pour un adressage pertinent et respectant les règles de dénomination auprès des communes comme par exemple : pas deux fois le même nom (rue des cyprès et imp. des cyprès) et dénommer les voies privées pour représenter des enjeux en matière de sécurité des biens et des personnes.

Patrick BAGARRY (commune d'AUPS) demande quel peut être l'apport de la Poste pour l'aide administrative en plus de l'aide technique car les petites communes n'ont pas les moyens humains suffisants pour faire ce travail.

B. Coordination des acteurs

1. Quel rôle pour l'AMF 83 ?

L'accompagnement de la démarche par l'AMF 83 (Association des Maires du Var) apparaît important car elle est en contact direct avec les élus. Julie PONS (juriste à l'AMF83) pointe que l'association ne pourra pas aider toutes les communes car certaines ne sont plus adhérentes à l'AMF83 (148 communes adhérentes sur 153). Karine CHAPITEAU souligne que la proposition de soutien politique pour les négociations avec la Poste et la DDFIP par-delà le soutien technique, que pourrait apporter la Poste même si c'est moyennant rétribution, pourrait ramener les 5 communes qui ont quitté l'AMF83 et limiter les nouveaux départs. Au niveau de la Poste une démarche nationale est en place pour sensibiliser les maires à partir de l'automne auprès de l'AMF nationale ainsi que quelques-unes départementales.

2. Coordination existante entre les différents acteurs

Les conventions sur l'amélioration de la fiscalité signées avec la DDFIP, reposant sur de la bonne volonté, posent problème aux communes qui ont de grandes difficultés à rencontrer l'ensemble des services de l'administration fiscale. En l'occurrence la Commune Le Castellet n'a pu rencontrer à ce jour que le centre des impôts foncier qui s'est montré réactif et, ce, depuis la signature de sa convention avec la DDFIP à l'automne 2016. La situation interne des moyens humains de la DDFIP est avancée pour expliquer ce manque de présentation des autres services pour une collaboration plus étroite

Romain BUCHAUT insiste sur le fait que la distinction entre la BAN (Banque d'Adresses Nationale) et le guichet Adresse est également à mettre en avant. Le guichet Adresse possède l'intérêt pour les communes d'être celui utilisé par l'administration fiscale, un enjeu pour les communes que la BAN ne possède pas.

Karine CHAPITEAU souligne la complexité des démarches internes à la DDFIP, ce qui est confirmé par Corinne ABRAN. Annie SPINOSA pointe les problèmes d'interopérabilité entre son travail et celui des communes. Le système de mise à jour des bases est assez complexe et le logiciel utilisé ancien. La seule possibilité est de former une personne qui viendrait mettre à jour les bases dans les locaux de la DDFIP.

La Poste, au niveau national, commence à mettre en place ce type de travail pour mutualiser la mise à jour des différents fichiers de politiques publiques (ANT – Aménagement Numérique du Territoire, réseaux, adresses...) afin d'avoir un référentiel complet. Mais plusieurs problèmes techniques et politiques complexifient cette tâche.

Certaines communes rencontrent des soucis pour remonter les nouvelles adresses aux centres des impôts car les déclarations des voiries n'ont parfois pas été faites par le passé. Le passage des élus aux techniciens est souvent délicat. Il faut réussir à ce que les initiatives d'adressage soient prises en main dans un cadre mutualisé réunissant élus, techniciens et prestataires.

C. Enjeux à venir.

1. Enjeux liés aux listes électorales

Patrick BAGARRY mentionne la volonté politique de constitution d'une liste électorale nationale qui va rencontrer ces soucis d'adresses. La Poste rappelle pour aller dans ce sens que 20-30% des documents électoraux n'ont pu être distribués lors des échéances électorales de 2017 faute d'adresse correcte.

2. Enjeux liés aux fusions de communes

La Poste précise que son diagnostic initial porte sur les possibilités de modification de la voirie (nouveau bâti) ainsi que les possibles fusions de communes : dans le diagnostic est incluse la comparaison des noms de voies des communes mitoyennes pour éviter les doublons entre communes ayant le même code postal.

Ce dernier point paraît être une échéance trop lointaine pour être prise en compte par le GT (Groupe de Travail) étant donné le travail à accomplir avant même la prise en compte de ce problème. La Poste pointe la pression politique liée à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui pourrait mettre ce sujet à l'ordre du jour bien plus rapidement puisqu'elle incite fortement au regroupement des communes. Michel TRANOUEZ mentionne un retour d'expérience en Aveyron et en Lozère de cas de ce type. Karine Chapiteau souhaiterait tout d'abord que la mise en place d'une adresse soit systématisée à tous les points intéressants -et à chaque attribution de permis de construire.

Les pressions des organismes de livraison ainsi que des particuliers loueurs (notamment saisonniers) sont des éléments importants de motivation pour réaliser une mise à jour de l'adressage. Les réticences des riverains peuvent constituer une vraie difficulté non négligeable engendrant de possibles problèmes de localisation notamment pour les secours. Il est particulièrement prégnant pour les voies privées.

La concertation est le seul moyen de contourner cette difficulté.

3. Quelle sensibilisation pour avancer auprès des communes ?

Karine CHAPITEAU aimerait que la Poste participe à la rédaction des documents de communication visant à sensibiliser les communes, documents qui seraient uniques dans le var, c'est-à-dire que tous les organismes utiliseraient le même support pour parler de l'adressage aux élus et aux techniciens. Il détaillerait l'accompagnement technique, administratif et sur le terrain des communes. La Poste accepte de participer à ce travail et mentionne que ses facteurs sont d'ores et déjà amenés à aller expliquer les démarches liées aux changements d'adresse auprès des particuliers et des entreprises. Par contre, la sollicitation des postiers sur des problématiques terrain ne pourra se faire sans contrepartie financière.

4. Enjeux liés aux adressages des HLR et des chemins privés.

Le cas des Habitats Légers de Loisirs est également à mentionner car l'adressage y est quasiment inexistant et peut rendre très complexe l'intervention des secours au sein de domaines privés de grandes tailles. Les ZAE (Zones d'Activités Economiques) sont dans le même cas avec une gestion intercommunale de leur adressage et la présence de nombreuses voies privées. Globalement les chemins privés sont dans une situation complexe vis-à-vis de l'adressage.

D. Propositions

Selon Karine CHAPITEAU, Magali BRION et les représentants de la Poste, il faut envisager de demander la suppression du seuil du nombre d'habitants dans la loi (les communes de moins de 2000 habitants ne sont pas obligées de réaliser l'adressage) et inciter fortement les communes à la numérotation d'un panel plus large d'éléments bâtis ou non. La Poste souhaiterait que cette numérotation soit la plus exhaustive possible pour anticiper les besoins futurs liés à l'adresse.

II. Guide de l'adressage

A. Constat

Romain BUCHAUT rappelle la nécessité de refondre le guide de l'adressage et propose un modèle calqué sur le vademecum des réseaux : réaliser un document général accessible à toutes les collectivités organisées de manière à proposer des documents techniques aux techniciens en charge de la réalisation. Cette organisation permettrait de rendre accessible cette démarche à l'échelon politique ainsi qu'à l'échelon technique. Il propose la mise en ligne sur le CRIGE d'une liste de diffusion des différents intervenants sur cette thématique.

Des questionnements subsistent sur les modalités de diffusion de ces données d'adressage qui pourrait contrevenir aux réglementations de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés). D'autres questions sur la bonne remontée des données au niveau national apparaissent

B. Mode opératoire

1. Proposition de marche à suivre

Romain BUCHAUT propose la production d'indicateurs pour chacune des bases existantes (IGN, SDIS, La Poste...) comme un moyen de comparer la qualité de ces bases. La Poste est prête à fournir gratuitement le pré diagnostic de leur prestation d'adressage aux échelles communale, intercommunale et départementale. Christian CHAIGNEAU insiste sur l'intérêt de ce type de travail pour prioriser les actions. L'exemple sur Le Castellet, réalisé par la Poste, indique notamment une redondance significative des intitulés de voies, la Poste propose dans ce cas une refonte des noms de voies prenant en compte la difficulté de changement d'adresse pour les personnes concernées. La question de la méthode qu'emploieront les communes ne pouvant pas utiliser les services de la Poste se pose.

2. Quelles modalités pour les prestations de « La Poste » ?

Romain BUCHAUT demande quels sont les délais d'intégration des mises à jour livrées par les communes via l'adresse générique du CRIGE. Depuis la refonte par la Poste de son service d'adressage, l'intégration dans les

bases nationales des prestations de la Poste sont instantanément prises en compte. Un délai de 6 mois est nécessaire si les données sont fournies par un prestataire tiers.

La Poste ne signe plus de charte pour l'adressage dans le Var, seules les chartes précédemment signées restent d'actualité. La question des conditions d'accompagnement des communes signataires de ces chartes se pose. La Poste rencontre des difficultés à lister l'ensemble des communes signataires. Ces chartes ne mentionnent en effet pas de délai de validité, ni de conditions de résiliation. La Poste appelle à la réalisation d'un état des lieux en 2017 de toutes les communes afin d'éclaircir ces questions. Il lui est demandé de détailler ses pratiques tarifaires notamment vis-à-vis de ces communes signataires de ces chartes afin de donner de la visibilité aux élus.

Un cloisonnement peut exister entre les travaux de la Poste et les travaux potentiellement réalisés par d'autres organismes auprès de l'IGN que la Poste ne consulte pas. La Poste n'intègre actuellement pas les mises à jour de la BAN ?

3. Retour d'expérience : utilisation du « Guichet Adresse » de l'IGN – quelle mode opératoire pour les démarches indépendantes ?

Arthur DUPUIS-GERBAL explique ses difficultés avec la méthodologie qu'il a tenté de développer au sein de la Communauté de Communes Provence Verdon en s'appuyant sur le guichet adresse. Malgré le travail réalisé, seul le SDIS l'a *in fine* intégré dans sa base. L'outil en lui-même fonctionne mais les manquements de l'IGN quant à la finalisation de la démarche ne rendent pas le fruit de ce travail. En effet celle-ci n'a semble-t-il pas intégré convenablement les résultats dans sa base nationale. Anciennes et nouvelles dénominations sont ainsi présentes.

Hubert CHEMIN (IGN) répond que la priorité de l'IGN est de nommer les voies et pas de gérer les points adresse. L'IGN en a simplement besoin pour nommer les voies de ses différentes bases de données. Il récupère les points adresses dans son Service de Gestion de l'Adresse (SGA) regroupant les différents identifiants des contributeurs (IGN, DGFIP, La Poste) qui peut être rendu disponible par commune. Il manque de moyens humains pour collecter les travaux réalisés par les collectivités et espère donc beaucoup d'un usage généralisé du guichet adresse et de son espace collaboratif.

Les prestations de La Poste au sujet de l'adressage sont indépendantes des travaux des communes. Les données qu'elles peuvent entrer dans le guichet Adresse sont insuffisantes pour la Poste. Il apparaît qu'un doublon peut exister entre ces 2 démarches même si la Poste se veut plus exhaustive. Comment mettre ces éléments en synergie ? Romain Buchaut suggère de lier les bases de la Poste aux bases nationales mais ce lien, bien que théoriquement prévu, n'est pas actif.

Une attention toute particulière est portée sur le fait de ne pas confondre les données BAN et le guichet adresse : seules les données issues du guichet adresse sont exploitables par la Poste. Une fois l'adressage réalisé et saisi sur le guichet adresse, un CSV de ces données devra être envoyé au groupe de travail dont la DGFIP et la Poste, avec les délibérations du conseil municipal. Le service du SNA devra de son côté réintégrer les données dans sa propre base. La DGFIP, de retour d'expérience, n'apparaît pas comme capable d'intégrer dans ses bases de grosses modifications d'adressage. Seuls les petits changements sont pris en compte.

4. IGN, RIL, Rorcal et BAN

Un travail de collecte de l'adresse est réalisé par l'IGN et ses opérateurs mais ces derniers, au nombre moyen d'un par département, ne peuvent assurer un travail exhaustif.

Karine CHAPITEAU souhaite que l'IGN communique davantage sur les communes sur lesquelles elle a effectué ce travail afin d'éviter les doublons avec d'autres organismes. Hubert CHEMIN précise que les agents IGN cherchent à identifier des correspondants locaux dans les communes pour limiter les déplacements mais il n'est pas facile de

trouver la personne qui peut répondre à des questions de détails sur la commune. La proposition est faite par madame CHAPITEAU d'utiliser le Réseau Géomatique Varois (RGV) pour communiquer sur ces sujets. L'IGN se dit prête à communiquer ses données afin de les corriger et les enrichir.

Un accord a été signé entre l'INSEE et l'IGN qui permettra de mettre à jour la BAN avec les points d'adresse du RIL. l'outil RORCAL utilise en fond de plan les données de la base Adresse. Ce fonctionnement devrait être opérationnel dès l'automne 2017. Les correspondants RIL (répertoire d'immeubles localisés) des communes devront, via l'espace collaboratif de l'INSEE, entrer les données.

L'import massif des données dans RORCAL des communes ayant une BAL a été développé et est opérationnel. La commune d'Hyères l'a testé. La question des communes inférieures à 10 000 habitants se pose étant donné que la base OMER n'est mise à jour que tous les 5 ans et dans des conditions différentes de RORCAL et encore méconnues. L'IGN rassure en affirmant intégrer ces données au même titre que les autres car elle en a également besoin pour ses missions. L'absence de prise en compte dans les points adresses des points autres que les logements rendent ce fichier difficilement exploitable seul, les communes et la Poste visant l'exhaustivité pour d'autres raisons. La contrainte réglementaire est pourtant un atout pour l'alimentation de cette base par les communes.

III. Conclusion

La nécessité de faciliter au maximum le travail des collectivités dans ces démarches est la priorité. Il apparaît impératif de trouver une solution, pourquoi pas en mutualisant le coût d'un poste, pour réaliser les mises à jour de l'adressage dans les bases de la DDFIP. La difficulté de centraliser les missions des différents organismes intervenant sur cette thématique limite également les avancées. Les rendre tous destinataires des mises à jour pourrait aussi améliorer l'état actuel.

Romain BUCHAUT propose que le CRIGE PACA mette en place une plateforme d'échange de ces mises à jour répondant à la problématique de facilité d'accès pour les petites collectivités. Cependant il précise que le CRIGE ne pourra animer, comme a pu le faire l'AMF83, ce travail à l'échelle du Var.

Il propose également de garder l'entrée d'un guide technique pour aider les communes, guide qui serait une refonte de l'existant pour le rendre plus simple et associerait, y compris à distance, des spécialistes de ses différents onglets, pour sa rédaction. La question de l'échelle de ce travail, au niveau du Var ou de PACA, se pose. Karine CHAPITEAU insiste sur la nécessité de bien définir la procédure et l'organisation au préalable à ce guide. Une première ébauche pourrait servir à la rédaction et serait amendée durant ce processus.

Une feuille de route type diagnostic – procédure semble une première étape indispensable. Chaque organisme possédant des données d'adressage devra donc faire remonter un état des lieux par commune.

La méthodologie de la numérotation et de la dénomination pose encore question tout comme la transmission des données pour s'assurer de leur bonne intégration. Un mode de diffusion par mailing-list ou par la plateforme est à arrêter.

A l'avenir ce groupe de travail doit définir une méthode simple et accessible à toutes les communes malgré les moyens humains en manque. Un sous-groupe de travail, pourquoi pas à distance, pourrait travailler au guide pour les communes avec le CRIGE comme support logistique. Avant ce guide, une procédure précise doit être arrêtée.

Refaire signer un document spécifiant les engagements des différentes parties paraît pertinent pour ne serait-ce que recenser les communes engagées dans cette démarche, même si les précédentes chartes signées n'ont pas donné lieu aux prestations escomptées. La forme devra être plus simple que les anciennes chartes dont la logistique de signature est trop lourde pour être efficiente.

Pour conclure, les pistes de travail retenues au niveau départemental sont :

- **Mettre en œuvre une plateforme de mise à disposition de données et mettre à jour la liste de diffusion (ajouter des contacts d'opérateurs GPS, du SAMU....).**
- **Recenser les communes volontaires et à enjeux**
- **Travailler à un référentiel, une procédure, de mise à jour.**
- **Refonte du guide et rédaction du vademecum à destination des communes**

L'IGN, la Poste et le SDIS s'engagent à faire un retour par commune de l'état de l'adressage dans leurs bases (adresses blanches, nombres de voies non dénommées, longueur totale de voiries...)